



LA DIRECTION GÉNÉRALE

LA DIRECTION DE LA PROMOTION ET
DE LA COMPÉTITIVITÉ DES FILIÈRES

N/Réf. : 0302/CHPC/DG/DPCF/naj

COMMUNIQUE N°0025/2026

AGRÈMENT DES ACHETEURS DES FONDS DE TASSE D'HÉVÉA POUR LA CAMPAGNE 2026

En application des articles 5 et 6 de la loi n°2017-540 du 03 août 2017 fixant les règles relatives à la Régulation, au Contrôle et au Suivi des activités des filières Hévée et Palmier à Huile, et de développement de la filière Coco, les opérations d'achats des produits de l'hévée sont soumises à la **délivrance d'agrément**.

Le Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco porte à la connaissance des opérateurs de la commercialisation intérieure des fonds de tasse d'hévée au titre de l'année civile 2026, que la session de dépôt de dossiers de candidature est ouverte.

A cet effet, les dossiers de demandes d'agrément des acheteurs sont reçus dans les **six (06) Délégations Régionales du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco, du 12 au 29 mai 2026**.

La liste des pièces à fournir par tous les requérants est téléchargeable sur le site web www.conseilheveapalmier.ci

Pour plus d'informations, veuillez appeler les numéros de téléphone suivants :

DR Abengourou	: 05 86 70 73 64
DR Aboisso	: 05 86 70 78 00
DR Dabou	: 05 86 70 80 49
DR Duékoué	: 05 86 70 82 78
DR Gagnoa	: 07 07 63 16 83
DR San Pedro	: 05 86 14 83 15

Fait à Abidjan, le 11 mai 2026

DPCF intérimaire





**CONDITIONS ET DOCUMENTS A FOURNIR POUR L'AGRÈMENT ACHETEUR
DE FONDS DE TASSE D'HÉVÉA 2026**

N°	CONDITIONS ET DOCUMENTS
1	Être une personne physique de nationalité ivoirienne ou une personne morale de droit privé ivoirien
2	Le registre de commerce conforme à l'activité souhaitée
3	Une demande d'agrément adressée au Directeur Général du Conseil Hévée-Palmier-à-huile-Coco
4	Une attestation sur l'honneur que le demandeur ou son Représentant légal n'a fait l'objet d'aucune condamnation pénale antérieure et ne souffre d'aucune interdiction d'exercer une activité économique
5	Une copie de la Carte Nationale d'Identité (CNI) du Représentant légal de la structure
6	Un extrait de casier judiciaire du Représentant légal (datant de moins de trois (03) mois
7	Une fiche d'identification téléchargeable sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci
8	Une lettre d'engagement à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci , (à légaliser, dater et signer)
9	Une copie de l'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) à jour pour les entreprises en activité ou la Déclaration Fiscale d'Existence (DFE) pour les entreprises nouvellement créées
10	Une copie de l'attestation de mise à jour CNPS, en cours de validité pour les entreprises en activité ou d'immatriculation CNPS pour les nouvelles entreprises
11	Une facture de CIE ou SODECI (datant de moins de trois (03) mois) ou un contrat de bail.
12	Un plan de localisation
13	Une copie du certificat d'étalonnage de chaque pont bascule déclaré comme outil de pesée par l'acheteur
14	La Preuve de paiement des frais du kit de l'agrément 155 000 Francs CFA composé : <ul style="list-style-type: none"> • Des frais de dossiers : 100 000 Francs CFA (non remboursables) ; • Des frais de 10 carnets de bons de livraison/réception : 55 000 Francs CFA (remboursable aux candidats non retenus)
15	Les Procès-verbaux des Assemblées Générales des trois (03) dernières années (si coopérative)
16	Délégation de pouvoir (si coopérative)
17	Une copie de l'état financier de l'année précédente (si coopérative)

NB : Pour les pisteurs déclarés par l'acheteur sur la fiche d'identification, prévoir deux (02) photos d'identité en couleur de même tirage de chacun, puis mentionner au dos de chaque photo les Nom et Prénoms du pisteur concerné.

Pour le renouvellement des agréments acheteurs, l'opérateur concerné devra, en plus du paiement des frais de dossier, renseigner et actualiser les documents suivants :

1. La fiche d'identification à télécharger sur le site web : www.conseilheveapalmier.ci
2. L'Attestation de Régularité Fiscale (ARF) ;
3. L'attestation de mise à jour (CNPS).

Tout acheteur retenu provisoirement devra se procurer les cartes-pisteurs en fonction du nombre de pisteurs déclarés sur la fiche d'identification à raison de 5 000 Francs CFA par carte.

Le paiement des frais de dossier, des carnets de bon de livraison/réception et des cartes-pisteurs se fait auprès de la Délégation Régionale du Conseil Hévée-Palmier à huile-Coco de la zone d'achat du candidat.

